

Pipe-line du Nord—Loi

ducs. Cependant, c'est la première étape de notre politique d'autosuffisance et pour cette raison je crois qu'elle mérite considération.

Pour terminer, je voudrais me reporter à ce que j'ai dit au moi d'août dernier lors du débat sur le pipe-line. A ce moment-là, j'avais énuméré trois choses importantes que nous devrions obtenir avant de conclure un accord. Par ailleurs, j'avais préconisé la mise en branle de ce projet. J'avais souligné comment il aurait un effet positif sur l'économie canadienne. Je pense que les faits vont me donner raison. Nous avons déjà des chiffres, nous parlons déjà des sommes qui seront dépensées. Assurément les retombées économiques seront d'envergure.

Ensuite, j'avais parlé de notre participation conjointe avec nos voisins du Sud. J'avais souligné combien il était important de lancer un projet commun à condition qu'il serve nos intérêts respectifs et surtout l'intérêt du Canada. De toute évidence, il en sera ainsi et c'est ce qu'il ressort des négociations menées avec tant de compétence par le vice-premier ministre.

En fin de compte, j'avais mentionné qu'il nous incomrait de tout faire pour stimuler l'investissement dans le Nord. Nous avons besoin des réserves de pétrole et de gaz qui gisent à la frontière de notre pays et il est certain que l'abandon du projet aurait un effet négatif sur tout projet d'investissement dans ces régions. Mais le projet est lancé et les possibilités s'annoncent formidables puisqu'il se peut que le delta du Mackenzie recèle d'autres gisements qui viendront un jour justifier la construction du pipe-line proposé antérieurement, mais qui est hors de question à ce moment-ci.

En somme, il est réjouissant de constater que les divers partis de la Chambre sont disposés à appuyer le projet. On se rend compte de temps à autre que les députés de tous les partis doivent cesser de parler de ce qui pour eux n'arrive pas, et commencent à appuyer certains des projets que le gouvernement met de l'avant, projets qui font bouger les choses et favorisent l'économie. On se rend compte que les élus du peuple doivent accepter et appuyer ces projets.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, contrairement au député de Scarborough-Ouest (M. Martin) qui, après avoir dit qu'il participait à ce débat à contre-cœur, a parlé pendant une vingtaine de minutes...

M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à le préciser, je n'ai jamais dit que je participais au débat à contre-cœur. J'ai dit au contraire que j'y participais avec intérêt. J'ai dit que si j'y participais, c'était parce que l'opposition poursuivait le débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il ne s'agit certainement pas d'un rappel au Règlement.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, cela confirme ce que je viens de dire, voilà comment on cherche à se défendre quand on est pris en défaut.

Toutefois, même si je considère ce débat très important et que je tiens beaucoup à y participer, j'attendrai volontiers si le vice-premier ministre (M. MacEachen) peut nous promettre que le ministre des Finances (M. Chrétien) va venir nous expliquer la déclaration comprise dans le communiqué qu'il

[M. Martin.]

vient de publier quant aux intentions du gouvernement du Canada d'emprunter des fonds à l'étranger.

Des voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la présidence voit mal le rapport avec le bill C-25 actuellement à l'étude.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, pour en revenir à ce débat et à la loi concernant le pipe-line de la Foothills, j'aimerais qu'on améliore certaines dispositions. J'appuie le bill en principe mais j'espère qu'en indiquant les choses à améliorer et en signalant certaines lacunes, j'inciterai les membres du comité spécial à apporter certains changements au bill à l'étape du comité ou aux étapes ultérieures afin qu'il puisse obtenir l'appui de tous.

La raison pour laquelle je suis heureuse de prendre part à ce débat, c'est que toute la question de l'énergie, et particulièrement l'approvisionnement et la conservation, me préoccupe depuis longtemps. En outre, cela me permet de me pencher sur certains problèmes posés par la mise en valeur du Nord et sur les droits des autochtones, deux sujets qui m'ont toujours énormément intéressés et qui m'intéressent toujours. Toutefois, il est très important, à un moment où l'unité du pays est remise en question partout, que ce projet d'envergure qui sera mis en œuvre sous peu devienne un symbole d'unité aux yeux de tous les Canadiens, un catalyseur qui nous réunira, un monument élevé à nos intérêts communs, que nous habitons l'est, l'ouest, le nord ou le sud du pays. Nous ne devons pas permettre qu'il devienne un facteur de tension ou de division entre les Canadiens de race ou de région géographique différente à ce moment crucial de notre histoire. Il est toujours possible que cela se produise.

Au cours du présent débat, nous avons beaucoup entendu parler d'acier, de tuyaux, d'emplois et de besoins en énergie, et on nous a bien expliqué ce que signifiait ce projet sur le plan économique. Tout cela, bien sûr, est important, mais, au cours des prochaines minutes, j'aimerais prendre un peu de recul pour tenter de comprendre ce que signifie ce pipe-line pour le Canada en tant que pays septentrional.

Comme l'a signalé le juge Berger dans le rapport de la commission d'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie: «Nous considérons la dernière région inexploitée au pays». Il a aussi écrit: «Les Canadiens se considèrent comme un peuple du Nord». Il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans une large mesure, la façon dont nous développerons nos régions septentrionales et dont nous réaliserons ce projet précis sera le reflet de ce que nous sommes, comme Canadiens, et de ce qu'est notre échelle de valeurs. Il n'est pas exagéré d'affirmer que ce pipe-line, et tout ce qui en entoure la réalisation, sera le reflet de ce qu'est vraiment notre pays.

Ce projet concerne les gens. Il concerne les autochtones, les résidents non autochtones des territoires du Nord, les entreprises canadiennes et les gens des autres régions qui s'y intéressent. Il s'agit de concilier les intérêts de ces différentes catégories de personnes. En ce sens, il reflète le caractère multiculturel de ce pays. Mais, il reflète encore davantage et de façon très concrète les tensions qui existent entre les groupes d'intérêts dominants du Canada et une minorité particulière, tensions qui existent ailleurs et sous une autre forme actuellement entre le Québec et le reste du pays. Notre expérience face à cette situation et à la crise qu'elle a occasion-